

Election du CSE

Les salariés vont-ils reprendre le contrôle des instances de représentation du personnel ?

Depuis les élections professionnelles à Guyancourt de novembre 2013, tout a changé :

- Renault sas, notre établissement, la population (départs à la retraite et en DA, embauches), *workpackages*, *jobs transfers*, *job grading*, etc.,
- Renforcement de l'Alliance et son élargissement avec Mitsubishi,
- Apparition chez Renault en mars 2014 du syndicat SM-TE,
- Nouvelle législation du travail (lois Macron et Rebsamen en 2015, loi El Khomri en 2016, ordonnances Macron en 2017).

Le contexte de l'élection de 2018

C'est dans ce contexte que se présente l'élection des membres de la nouvelle instance du *Comité Social et Economique* (CSE), remplaçant les DP, CHSCT et CE, pour l'établissement de Guyancourt-Aubevoye. Les autres établissements auront aussi à se prononcer le moment venu pour leurs propres CSE.

Il est utile de rappeler que les résultats des élections des membres du CSE détermineront le poids des syndicats négociateurs des accords d'établissement et d'entreprise. Avec le nouveau code du travail réécrit par les DRH des grands groupes pour faciliter le travail des DRH des grands groupes, les salariés ne devront pas se loucher dans leur choix de promouvoir les syndicats à qui ils donneront le pouvoir de négocier par leurs votes.

Il est certain que la Direction de Renault attend, avec impatience et une certaine fébrilité, le résultat des élections professionnelles.

Renault attend le résultat des élections pour continuer à « modeler » l'entreprise par les accords qu'il passe avec les syndicats « maisons ». Du fait de la désyndicalisation voulue et programmée, tant par les grands groupes que par les alternances politiques, c'est devenu un jeu d'enfant pour les DRH de travailler à construire une représentation syndicale à son image.

Rien de nouveau. Déjà dans les années 1990, la DRH de Renault excellait à ce jeu (voir encadré).

Mes années Renault

entre Billancourt et le marché mondial
Louis Schweitzer, Gallimard 2007

« L'une des stratégies de la politique sociale de Renault a consisté à constituer une alliance de tous les syndicats non cégétistes dans le but de reprendre le contrôle des instances jusqu'alors dirigées par la CGT. Cette politique a été mise en œuvre par Michel Praderie, l'ancien directeur de cabinet de Jean Auroux ». Page 38

Nota :

(1) Michel Praderie a été secrétaire général et membre du comité exécutif de la Régie Renault de 1984 à 1992

(2) Louis Schweitzer est devenu PDG de Renault en 1992

(3) « La CGT a perdu la majorité et le contrôle de toutes les instances sociales de Renault au cours des années 1990 ». Opus cité page 38

(4) Un militant syndical membre « d'un syndicat non cégétiste » refusant la politique d'alliance électorale décidée par Renault, dû affronter en 1992 une tentative de déstabilisation de son syndicat par 18 salariés, majoritairement du service APS (gardiennage), qui avaient saisi le TGI de Nanterre en ayant pour avocat celui de sa propre Fédération syndicale

(5) Ce militant syndical est devenu secrétaire général du SM-TE lors de l'assemblée générale du SM-TE du 25 février 2014

Pour que les syndicats soient à l'image de l'entreprise, rien de tel que de les financer !

C'est sous Louis Schweitzer qu'est proposé le premier accord de dialogue social attribuant des ressources financières aux syndicats. Cet accord a été signé le 23 juin 2000 par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC. Depuis la loi de 2008 réformant la représentativité, la CFTC a cessé de recevoir la manne de Renault ayant perdu sa représentativité. Mais la CGT, bien que non signataire, n'y a pas renoncé.

Depuis 18 ans, ces financements ont accéléré la désyndicalisation et la plupart des militants qui avaient la fibre et qui restaient insensibles à l'attrait des facilités matérielles sont partis à la retraite. La génération de nouveaux militants qui les a remplacés ne se croit pas obligée de rendre compte aux salariés des actions qu'elle mène ou de rendre compte de ses prises de position lors des consultations des instances.

Le nouvel accord de droit syndical signé le 18 juillet 2018 qui amplifie les aides financières va aggraver le fossé entre les salariés et leurs représentants.

La carence des institutions représentatives du personnel

Nous constatons depuis trop longtemps que les élus des CE, du CCE ou les syndicats y ayant des membres, ne communiquent plus sur les *Informations/Consultations*. A Guyancourt, la Direction a le mérite de faire un compte-rendu et de communiquer le résultat des votes. (*Lorsque la Direction oublie de mentionner les votes, les délégués du personnel membres du SM-TE interviennent pour les réclamer*). Mais un compte-rendu de la Direction n'est pas suffisant, on aimerait surtout que les syndicats communiquent. Pourquoi ne le font-ils pas ?

Ainsi, le SM-TE est intervenu à plusieurs reprises pour demander communication des votes du CCE. Nos courriers à Carlos Ghosn pour demander de connaître ces votes, par exemple lors de l'annonce en mars 2018 de la création de la *Direction de la Fabrication supply chain France*, sont restés sans réponse. Et c'est le *blackout complet côté syndical*.

De même, lors de la consultation sur le rapprochement d'Humanis (dont la Mutuelle Renault est membre) avec Malakoff Médéric dont la première AG était le 7 septembre 2018, il aura fallu un tract du SM-TE daté du 3 septembre pour que la CGT réagisse par un tract daté du 6 septembre et que la CFDT publie sa position sur son blog le 10 septembre.

Ajoutons que le Comité d'Etablissement ne publie pas ses comptes auprès des salariés. Il y a peu, chaque salarié pouvait trouver un tableau de synthèse de l'emploi de la subvention de Renault allouée au CE dans le *Bilan social* qui était publié sous *Déclic*. Mais la Direction de Renault interprétant dans un sens restrictif la nouvelle législation ne le publie plus.

Quels sont les différenciateurs du SM-TE avec les autres syndicats ?

Il ne suffit pas à un syndicat de se déclarer « indépendant » pour l'être. Un syndicat dont les principales ressources proviennent des subventions de l'entreprise et où les cotisations de ses membres sont marginales devient « indépendant » des salariés. Ce qui est un comble !

A l'origine du syndicalisme, lorsqu'il était question d'indépendance, il s'agissait de l'indépendance vis-à-vis de l'Etat. Ce point était parfaitement compris par Léon Jouhaux, Secrétaire Général de la CGT et expliqué dans « Le syndicalisme, ce qu'il est ce qu'il doit être » publié en 1937. Il ne serait pas venu à l'esprit des fondateurs qu'un syndicat puisse recevoir des subsides de l'employeur, surtout s'il était exploiteur !

C'est pour renouer avec les fondamentaux que le syndicat SM-TE renonce par ses statuts à tout financement d'origine politique ou patronale. **Et parmi les syndicats présents dans le groupe Renault, le SM-TE est bien le seul à avoir pris une telle disposition statutaire.**

Le SM-TE est donc indépendant de Renault et en conséquence il est dépendant des salariés membres cotisants.

Le SM-TE est crédible pour représenter les salariés et la communauté de travail

Si le SM-TE ne s'est pas encore présenté aux élections professionnelles à Guyancourt du fait de sa création récente, il a été en soutien de deux élections régies par le code du commerce. Ces élections ont été un bon test d'audience de notre syndicat.

Le SM-TE a été en soutien de 571 salariés qui ont parrainé des candidats pour l'élection du 3 au 6 octobre 2016 des administrateurs représentant les salariés.

Cette élection dont le périmètre était Renault sas et 19 filiales (soit un électorat de 44 742 salariés), a été l'occasion pour le SM-TE de se faire connaître sur tous les sites Renault et ses principales filiales et de promouvoir ses thèmes, valeurs et actions. Voici les résultats les plus significatifs (selon le prestataire de vote) :

Périmètre	Soutenus par 571 salariés et SM-TE	SUD	CGT	Liste d'union CFE-CGC et FO soutenue par CFDT
Renault SAS + Filiales	8,19%	9,65%	26,97%	55,16%
Renault SAS	9,87%	10,34%	21,05%	58,71%
Guyancourt (Technocentre + CTA)	17,60%	13,49%	11,26%	57,64%

Observons que le SM-TE s'affiche à Guyancourt comme le 1^{er} syndicat s'étant présenté seul

Le SM-TE a été aussi en soutien de 326 salariés qui ont parrainé des candidats pour l'élection en janvier 2017 de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Le périmètre de cette élection était les salariés actionnaires de Renault sas et de 19 filiales et les retraités actionnaires (soit un électorat de 35 592 électeurs). Voici, selon le prestataire de vote, les résultats en pourcentage d'électeurs :

Soutenus par 326 salariés et SM-TE	Liste d'Union Syndicale Monde <small>3 syndicats français (CFDT, CFE-CGC, FO) et des syndicats espagnols, slovène, autrichien, roumain</small>	Association AASR
20,01%	38,44%	41,55%

Le SM-TE qui se présentait seul a réuni 20% des votants, les syndicats « monde » coalisés ont fait moins du double. L'audience du SM-TE dans le paysage syndical est donc un fait nouveau et établi, dont on n'a pas encore mesuré tout à fait la portée et le potentiel considérable. A noter que c'est une structure associative (l'AASR - Association des Actionnaires Salariés de Renault), pourtant peu médiatisée auprès des salariés, qui est arrivée en tête. Ce qui en dit long sur la perte de confiance des salariés envers les syndicats « traditionnels » pour les représenter

Durant la mandature actuelle, le SM-TE a agi dans les instances DP et CHSCT

Des délégués du personnel élus en 2013 ont rejoint le SM-TE en mars 2014. L'un d'entre eux venait d'être exclu de sa confédération en janvier 2014. Quatre mois auparavant, ce délégué par ailleurs président d'un syndicat confédéré, avait défendu à la tribune d'un congrès confédéral extraordinaire l'autonomie des syndicats membres, le *principe de subsidiarité* en interne de l'organisation, ainsi que le fédéralisme.

Durant cinq ans, les délégués du personnel devenus membres du SM-TE ont porté les réclamations que les salariés ont bien voulu leur transmettre (plus de 300). Les comptes rendus des séances DP comprenant les réclamations et les réponses de la Direction sont publiés sur notre site web.

La Direction de Renault aimerait pouvoir continuer à mener le jeu de la négociation et du dialogue social avec « ses » syndicats

Heureusement, les candidats du SM-TE, soucieux de la communauté de travail et du devenir du Groupe Renault, se présentent au CSE pour renouveler la représentation du personnel aujourd'hui confisquée.

Pour que le « modelage » de l'entreprise par le biais de la négociation d'accord ne se transforme pas en grande catastrophe pour le salarié, celui-ci doit faire le bon choix lors de l'élection des membres du CSE.

Le contrôle des syndicats, soit par les salariés soit par le patronat, est l'enjeu crucial de l'élection.

Etre « indépendant » de l'employeur ne veut pas dire être « contre l'entreprise qui nous nourrit » mais plutôt la servir comme un *bien commun*. L'entreprise est avant tout une communauté de travail et pas seulement un moyen de faire de l'argent pour le profit de quelques-uns dans une économie qui n'est plus au service de l'homme mais de la finance et de la marchandisation de ce qu'il y a de plus sacré.

On présente souvent le syndicat comme un contre-pouvoir. Il a surtout le « pouvoir de dire ». Le CSE, à l'instar des CE, « a pour mission d'assurer une expression collective des salariés » (Art. L. 2312-8 du Code du travail). Ses membres élus doivent être les « porte-paroles » des salariés, et pour cela, ils doivent être à leur écoute.

C'est pourquoi le SM-TE a ouvert ses listes aux candidats et aux candidates qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres.

Que fera le syndicat SM-TE lorsqu'il aura obtenu sa représentativité ?

- Le SM-TE informera les salariés de l'ouverture d'une négociation d'un accord,
- Le SM-TE rendra compte de la négociation à chaque étape (sauf informations réellement confidentielles),
- Le SM-TE consultera les salariés avant toute décision de signer ou non un accord,
- Le SM-TE informera les salariés des dossiers faisant l'objet d'une consultation du CSE,
- Le SM-TE rendra compte de l'emploi des **deux** subventions allouées par Renault au CSE.

Dès le 19 novembre, votons **SM-TE** !

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Les attributions du CSE :

Les attributions économiques

« Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur: Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ; La modification de son organisation économique ou juridique ; Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ; L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ; ... »

(Art. L. 2312-8 du Code du travail)

La gestion des œuvres sociales

« Le CSE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires ; ... »

(Art. L. 2312-78 du Code du travail)

Nota :

(1) Renault alloue **deux** subventions au CSE : celle dédiée aux œuvres sociales (2,05 % de la masse salariale) **et** celle dite de fonctionnement (0,22 % de la masse salariale)

(2) La subvention des œuvres sociales qui finance les activités sociales et culturelles du salarié (voyages, billetterie, sapin de Noël, ...) ne doit pas lui faire oublier les attributions économiques du CSE, surtout en cette période de grande turbulence !